

## Avis concernant le JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – GBP Ultra-Short Income UCITS ETF (le «Compartiment»)

### Exemption de commission

Pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, la Société de gestion a mis en place une exemption de commission de 0,08% p.a. sur le Total Expense Ratio («TER») de l'ensemble des classes d'actions du Compartiment. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

### JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV | Date d'entrée en vigueur 01/04/2020

Compartiment	Nouveau TER (%)	Ancien TER (%)
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – GBP Ultra-Short Income UCITS ETF	Jusqu'à 0,10*	Jusqu'à 0,18

\* Le TER inclut une exemption de 0,08% p.a. jusqu'au 31 mars 2021. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

Ce changement ne modifiera en rien le mode de gestion du Compartiment et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICl concernés à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

**Le présent document a été rédigé à des fins d'information uniquement. Par conséquent, les opinions qu'il contient ne sauraient constituer une recommandation à l'achat ou à la vente d'investissements ou d'intérêts y afférents. Toute décision fondée sur les informations contenues dans ce document est prise à l'entière discrétion du lecteur.**